

Il a plu à Son Excellence, par et de l'avis du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ordonner, et il est ordonné par les présentes, que les règlements suivants pour l'arpentage, l'administration et l'aliénation des terres fédérales dans les limites de la zone du chemin de fer en la province de la Colombie-Britannique soient et ils sont par les présentes approuvés et adoptés.

JOHN J. MCGEE, *greffier du Conseil privé.*

Le département du secrétaire d'Etat, Canada.

N^o 5522.

Année 1885.

Nom—Le lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique.

Adresse—Victoria, C.B.

Date—23 mars; 2 avril.

SUJET:

Transmet copie du rapport du Conseil exécutif et de l'adresse adoptée par l'Assemblée législative relativement à l'ouverture à la colonisation des terres situées dans les limites de la réserve du chemin de fer de la province, etc.

ACTION:

4 avril—Lettre 1269, au lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique, et déferée à l'honorable Conseil privé.

Par ordre.

J. A. CHAPLEAU, *secrétaire d'Etat, Conseil privé.*

Déferé au ministre de l'intérieur.

JOHN J. MCGEE.

4 avril 1885.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT, OTTAWA, 4 avril 1885.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche du 23 du mois dernier, transmettant copie d'un rapport de votre Conseil exécutif, daté du 18 mars 1885, relativement à l'ouverture à la colonisation des terres dans les limites de la réserve du chemin de fer en la province de la Colombie-Britannique, et de vous mander que l'affaire recevra l'attention qu'elle mérite.

J'ai, etc.,

G. POWELL, *sous-secrétaire d'Etat.*

Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique,
Victoria, C.B.

HOTEL DU GOUVERNEMENT, Victoria, 23 mars 1885.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous envoyer copie d'un rapport de mon Conseil exécutif, daté du 18 mars, renfermant une adresse adoptée par l'Assemblée législative, me demandant de représenter au gouvernement fédéral la nécessité d'ouvrir à la colonisation et d'offrir en vente immédiatement les terres situées dans les limites de la réserve du chemin de fer en cette province.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

CLEMENT P. CORNWALL, *lieutenant-gouverneur.*

L'honorable secrétaire d'Etat, Ottawa.

RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil exécutif approuvé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur le 18 mars 1885.

Vu le mémoire de l'honorable secrétaire provincial, daté du 10 mars 1885, recommandant l'approbation de l'adresse suivante à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, adoptée par l'Assemblée législative, savoir :

"Qu'il plaise à Son Honneur le lieutenant-gouverneur représenter au gouvernement fédéral la nécessité d'ouvrir à la colonisation et d'offrir en vente immédiatement les terres situées dans les limites de la réserve du chemin de fer en cette province."